

L'objet de cette délibération est donc, compte tenu de la modification des plans de financements, de finaliser les 6 programmes et d'approuver chacun des 6 plans de financement. La CCPAL, par la suite, délibérera de façon concordante afin de pouvoir verser, après production d'un état certifié par le Trésor Public des recettes et des dépenses, les fonds de concours.

Les plans de financement, certifiés par le Trésor Public, sont présentés en annexe.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

SOLLICITE les fonds de concours à hauteur de 140 677.22 € auprès de la communauté de commune du Pays d'Apt Luberon, selon la répartition ci-dessus,

DIT que les recettes correspondantes ont été inscrites au Budget,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI